



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 250715 _004

OBJET : ENFANCE JEUNESSE : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET DU PLAN MERCREDI

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE QUINZE JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Julienne BERTHET - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Michel NEEL – René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET – Thierry PONCHON à Annie Chapuis – Nathalie JOUBAND à Christine MONTAGNY – Isabelle POULARD à Aline CIZERON – Cyril D'IPPOLITO à Maryvonne MOUNIER – Mickael HATRON à David BOURKAIB – Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absente excusée : Florence PAILLEUX

Secrétaire élu pour la session : Michel NEEL

Il est présenté à l'assemblée le Projet Educatif de Territoire (PEDT) ainsi que le plan mercredi pour la période 2025-2028.

Pour rappel, ce renouvellement du Projet Educatif de Territoire se substitue au projet éducatif local initial.

Il est le cadre formalisé au sein duquel les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, se rassemblent pour exercer leurs missions de façon conjointes, cohérentes et coordonnées autour d'objectifs communs.

C'est un outil de référence de la politique éducative sur la commune de Chazelles-sur-Lyon.

Dans le cadre de son projet éducatif de territoire, la commune souhaite également renouveler le Plan mercredi qui a pour objet de valoriser les actions réalisées le mercredi en direction des enfants par les acteurs du territoire et favoriser l'accès de tous aux pratiques de loisirs éducatifs.

La signature de la convention Plan mercredi avec l'Etat et la CAF permet aux structures d'obtenir une bonification de la participation financière de la CAF pour les nouvelles heures réalisées le mercredi matin (0,46 € de l'heure).

Ce Plan Mercredi a été initié par l'Etat lors de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2018.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le Projet Educatif de Territoire pour la période 2025/2028 ainsi que le plan mercredi 2025/2028,
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits documents et engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Michel NEEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250715-250715_004-DE

Accusé certifié exécutoire

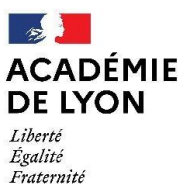
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 22/07/2025



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Septembre 2025

À Septembre 2028



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Juin 2025



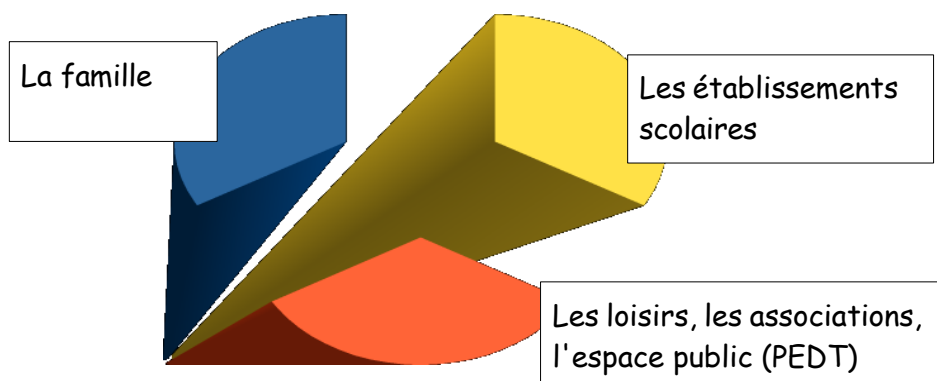
1- Préambule	3
2- Historique du PEDT à Chazelles-sur-Lyon	4
3- Photographie du territoire	5
4- Enjeux et objectifs du PEDT	7
5- PEDT 2022-2025 : projets existants et Perspectives pour le PEDT Septembre 2025 à Septembre 2028	9
7- Membres du PEDT, dispositif contractuel et subventions	13
8- Modalité d'évaluation du PEDT	14

1- Préambule

Le Projet Éducatif De Territoire est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, se rassemblent pour exercer leurs missions, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction des enfants et des jeunes.

Le PEDT vise le développement, la réussite et l'intégration de ce public enfant et jeune dans la société et dans l'environnement local où il vit et grandit.

C'est un outil de référence de la politique éducative sur la commune de Chazelles sur Lyon. Le PEDT est considéré comme un tiers de temps éducatif :



C'est un cadre de pensée qui vise à mettre en œuvre une démarche éducative par le biais de projet en direction des enfants, des jeunes de 0 à 18 ans de la commune.

Les actions concernent l'ensemble des temps périscolaires (les temps de transport, d'accueil, de restauration, les études surveillées et le mercredi après-midi) et des temps extrascolaires (les soirées, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, les fins de semaine, les vacances).

Le PEDT permet des temps d'échanges privilégiés entre les différents acteurs. Il favorise le travail partenarial sur la commune.

Les objectifs généraux du projet restent les mêmes. Ils paraissent toujours d'actualité, seuls les objectifs plus opérationnels subissent une légère modification.

2 – HISTORIQUE

2007 Démarrage de la coordination active avec les acteurs associatifs autour d'un projet concerté, cohérent en direction des enfants et des jeunes.

La volonté est d'inscrire l'enfant et le jeune au cœur d'une réflexion commune.

2008 Création des groupes de travail enfance, jeunesse et communication du PEL, élaboration des valeurs et des axes de développement du futur PEL

2009 Enquête auprès des habitants, vérification des axes de développement et choix des priorités à donner aux projets, présentation du projet « les jeunes et la bibliothèque »

2010 Choix des premiers projets, réflexion autour des cahiers des charges et des maîtres d'œuvre. Financement par la CNAF du projet en direction des jeunes « Les jeunes et la ville ». Validation du PEL par le Conseil Municipal. Présentation du projet « lieu d'écoute pour les familles en questionnement avec leurs enfants »

2012 Evaluation du PEL et renouvellement du projet 2013/2016

2014 Elaboration d'un PEDT (Projet Educatif Du Territoire) suite à la réforme des rythmes scolaires

2019 PEL devient PEDT sur 2019/2022 avec une seule instance se retrouvant 3 à 4 fois par an

2022 Renouvellement du PEDT Septembre 2022 à Septembre 2025 avec deux instances : un groupe Petite Enfance – Enfance et un groupe Jeunesse

2025 Renouvellement du PEDT Septembre 2025 à Septembre 2028 avec deux instances : un groupe Petite Enfance – Enfance et un groupe Jeunesse

3- PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

La population :

- En 2021, il y avait 5 472 habitants dont 871 enfants entre 0 et 14 ans, et 923 jeunes entre 15 et 29 ans. (Sources : INSEE, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024)
- En 2021, 93,6% de la population habitait déjà sur Chazelles sur Lyon un an auparavant. (Source : INSEE, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024)
- En 2023, on a dénombré 43 naissances domiciliées sur la commune. (Source : INSEE, état civil en géographie au 01/01/2024)
- En 2021, on comptait 17,1 % de familles monoparentales, soit 257 familles. (Source : INSEE, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024)
- En 2021, 21 810 € était la médiane du revenu fiscal de référence et 44% des foyers fiscaux étaient imposés. (Source : INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024)

Les services et structures :

Pour les enfants de 2 à 10 ans

- 1 école primaire publique
- 1 école primaire privée
- 1 périscolaire déclaré SDJES à l'école publique en maternelle et en élémentaire
- 1 garderie scolaire à l'école privée
- 1 accueil collectif de mineurs 3-12 ans les mercredis et vacances scolaires (ALE)
- 1 ACM à dominante sportive durant les vacances scolaires (OMS)
- 1 crèche

Pour les jeunes de 11 à 18 ans

- 1 collège public
- 1 collège privé
- 1 lycée général public
- 1 lycée professionnel privé
- 1 accueil Jeunes le mercredi après-midi et en fin de journée les jours de cours (MJC)
- 1 accueil collectif de mineurs aux petites vacances et l'été (MJC)
- 1 accueil collectif de mineurs jusqu'à 12 ans les mercredis et vacances scolaires (ALE)

Pour toute la famille

- 1 MJC : diverses activités artistiques, culturelles et sportives
- 1 centre socioculturel L'Equipage : actions collectives familles (groupe de paroles, d'échanges, conférences, RPE, LAEP, ...)
- 1 médiathèque municipale
- 1 ludothèque associative
- 1 Office Municipal des Sports
- Des associations sportives (football, handball, tennis, pétanque, escalade, ...)
- 1 cinéma itinérant
- 1 maison France Services

Les équipements :

- 2 gymnases dont un équipé d'une structure artificielle d'escalade (SAE)
- 2 terrains de tennis
- 1 complexe sportif avec terrain synthétique
- 1 terrain stabilisé
- 1 lieu d'évolution (action du PEL 2008-2011)
- 1 pétanquodrome
- Pôle Sportif Chazellois (dojo, terrains de boules extérieurs, boulodrome couvert, ...)
- Espace Marcel Pagnol (théâtre, cinéma itinérant)

...les enjeux du PEDT !

- ⊗ Le Projet Éducatif De Territoire place l'enfant et le jeune apprenti citoyen, au centre d'une complémentarité éducative.
- ⊗ Il met en cohérence les actions, les différents acteurs et les partenaires autour d'un projet commun.

.....4 objectifs majeurs !

1/ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

- ❖ Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant.
- ❖ Favoriser la diversité des actions dans les domaines de l'apprentissage, de l'éducation, de la culture et des loisirs.
- ❖ Favoriser le bien-être de l'enfant, dans l'école et en dehors.
- ❖ Favoriser les projets autour du développement durable pour le bien-être de tous.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et « savoir-être » conditionne l'intégration sociale d'un individu.

Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant des temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité.

En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposée à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

2/ Valoriser et soutenir le rôle éducatif des parents

- ❖ Favoriser le dialogue entre professionnels, parents, jeunes.
- ❖ Être à l'écoute des besoins des parents
- ❖ Prévenir les conduites addictives et dangereuses des jeunes.

Sur le plan général, il convient de réaffirmer la primauté éducative de la cellule familiale en favorisant toutes les initiatives pouvant améliorer la communication avec les structures éducatives et visant l'établissement d'un réel partenariat éducatif. Pour cela, il est souhaitable d'organiser des temps d'échanges et de partage entre professionnels et parents autour de leurs préoccupations en matière d'éducation.

3/ Développer l'esprit citoyen et l'autonomie des enfants et des jeunes

- ❖ Permettre l'expression, l'implication des jeunes dans les projets de la Ville.
- ❖ Favoriser l'apprentissage à l'autonomie.
- ❖ Permettre aux publics accueillis de mettre en place des actions développement durable
- ❖ Permettre aux jeunes de se responsabiliser.

L'accès à la citoyenneté est la prise de conscience de la notion d'intérêt général, elle implique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge de responsabilités.

Chaque co-éducateur pourra amener les enfants et les jeunes à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leur espace de vie.

Les actions mises en œuvre pourront constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société.

4/ Permettre la cohérence des actions en direction des enfants et des jeunes

- ❖ Développer les actions de transversalité et la concertation entre les partenaires sociaux, scolaires et associatifs.
- ❖ Favoriser le recueil et la réactualisation de données (ressources et lacunes)
- ❖ Participer à une réflexion thématique à dimension intercommunale

Il convient d'organiser les conditions d'articulation des différents acteurs. Ce travail de mise en cohérence passe par une inscription de l'ensemble des actions dans une démarche de projet (définition des besoins, des objectifs partagés, des moyens, de la mise en œuvre et de l'évaluation).

Le PEDT constitue ainsi un cadre formalisé permettant aux acteurs d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire.

4- PEDT 2022-2025 : projets existants et perspectives pour le PEDT Septembre 2025 à Septembre 2028

1/ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

Projets existants et projets mis en perspective

- ⇒ **Maintenir un périscolaire de qualité** : Un accueil périscolaire géré par la municipalité avec du personnel diplômé, un projet pédagogique qui accueille les enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Les Petits Chapeliers le matin, la pause méridienne avec le repas et le soir. Mise en place d'un périscolaire sport le lundi soir pour les maternelles et le jeudi soir pour les élémentaires.
- ⇒ **Un Espace Jeunesse au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**
 - Un accueil collectif de mineurs 11-17 ans : un projet spécifique et un animateur diplômé.
 - Un accueil jeune 11-17 ans : avec un personnel diplômé et un projet adapté au public.
- ⇒ **Deux centres de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans**
 - **Association Loisirs Enfants (ALE)** : Les mercredis, petites vacances et vacances d'été, géré par une association avec du personnel diplômé, un projet éducatif et des locaux adaptés.
 - **Office Municipal des Sports (OMS)** : 1 semaine sur 2 aux petites vacances (hors vacances de Noël) et 2 semaines aux vacances d'été, géré par une association avec du personnel diplômé, un projet éducatif et des locaux adaptés. Dominante sportive.
- ⇒ **Un centre socioculturel L'Equipage** : Aide aux devoirs pour les enfants de primaire chaque mardi et vendredi après l'école. Programmation à chaque période de vacances scolaires d'activités pédagogiques, créatives, sportives et culturelles pour les enfants de 1 à 12 ans. Temps d'éveils pour les 0-6 ans, 4 matinées par semaine, pour les assistantes maternelles et/ou pour les familles.
- ⇒ **Une ludothèque associative**
- ⇒ **Inscription et maintien d'actions dans la Convention Territoriale Globale (CTG)**
- ⇒ **Un meilleur accès des jeunes à la culture grâce à la médiathèque** : Créer un lieu de rencontres, qui participe à l'ouverture d'esprit des jeunes (fête du livre, déplacements à l'ALE, accueil des classes des deux écoles primaires publique et privée, de la crèche et du RPE).
- ⇒ **Un pédibus entre l'ALE et la MJC** : Permettre aux enfants inscrits aux activités de la MJC de s'y rendre sur le temps des mercredis lorsqu'ils sont présents à l'accueil de loisirs.
- ⇒ **Un Carnaval des enfants**
- ⇒ **Un Cinéma en plein air organisé par le CME en été**

En perspective

- ⇒ **Recevoir à nouveau dans la commune la Micro Folie de la CCFE (Communauté de Communes de Forez Est)** pour rendre la culture accessible à tous.

2/ Valoriser et soutenir le rôle éducatif des parents

Projets existants et projets mis en perspective

⇒ **Ateliers conférences mis en œuvre par le Centre Socioculturel L'Équipage et par la MJC :**

Ces structures d'éducation populaire sont à l'écoute des demandes des familles et proposent ponctuellement des conférences selon les besoins, seules ou conjointement (orientation scolaire, réflexes archaïques, interculturalité dans la famille, ...).

⇒ **Un espace d'écoute pour les familles en questionnement avec leurs enfants, porté par le Centre socioculturel L'Équipage - Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**

Soutien aux familles pour toutes leurs questions sur l'éducation, le développement, l'attitude de leur(s) enfant(s) durant la période de l'enfance (3 à 12 ans).

L'objectif est de reconnaître et valoriser la fonction parentale, de soutenir les parents dans leur mission, de partager des expériences vécues, de permettre aux personnes de trouver ensemble des éléments de réponse à leurs attentes.

⇒ **Actions « Non au harcèlement » :** programme Phare au sein des établissements scolaires (formation d'ambassadeurs), actions aussi dans les structures d'accueil.

⇒ **Sensibilisation contre le tabac avec la ligue contre le cancer.**

⇒ **Projet Stop @ddict cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}) :** sensibilisation à l'influence des médias et réseaux sociaux sur les premières consommations : alcool, tabac, drogues mais aussi aux pratiques excessives des jeux vidéo et des jeux de hasard et d'argent.

En perspective

⇒ **Poursuivre le projet Rimbaud engagé en 2024-2025 :** prévention des conduites addictives auprès des jeunes de la MJC et des internes du lycée professionnel.

⇒ **Projet MJC/lycée professionnel des Monts du Lyonnais/centre social l'Équipage :** questionnements parents/adolescents autour de la sexualité.

⇒ **Poursuivre le travail enclenché autour de l'alimentation** (diététicienne au périscolaire les Petits Chapeliers, ateliers CTPS au périscolaire, à l'OMS et à l'ALE).

⇒ **Poursuivre le travail enclenché sur les écrans** (ateliers CTPS à l'OMS et au périscolaire) : re-favoriser les échanges interpersonnels, développer les compétences psychosociales, proposer une journée sans téléphone, réfléchir sur les réseaux sociaux, ...

Projets existants et projets mis en perspective

- ⇒ Des associations sportives
- ⇒ Un Office Municipal des Sports (OMS)
- ⇒ Une MJC
- ⇒ Un stade stabilisé, un espace de loisirs, un city-stade en libre accès
- ⇒ Un mur de Graf
- ⇒ Un CME (Conseil Municipal des Enfants) en place depuis fin 2014
- ⇒ Mise en place de chantiers éducatifs au sein de la collectivité depuis 2021
- ⇒ Animation hors les murs par les animateurs de la MJC depuis 2022
- ⇒ Ecole Les Petits Chapeliers labellisée école en démarche de développement durable (E3D) le 13 juin 2022 pour une durée de 3 ans
- ⇒ Ramassage des déchets organisé chaque année avec la participation du CME
- ⇒ Convention mesure de responsabilisation entre le collège Jacques Brel / Lycée des Horizons et la Mairie

En perspective

- ⇒ **Poursuivre les chantiers éducatifs** : 5 contrats par an faits pour des chazellois âgés de 16 à 25 ans, avec priorité aux jeunes déscolarisés.
- ⇒ **Développer des actions avec l'association du Jumelage de la commune** : avec les collèges et les lycées qui ont des élèves pratiquant l'allemand et l'italien ainsi qu'avec les structures enfance-jeunesse selon les projets.
- ⇒ **Animation hors les murs** : déplacement des animateurs de la MJC avec la caravane de la structure devant les collèges et lycées - malles thématiques / radio (podcast) / jeux de société / sport.
- ⇒ **Eduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité en lien avec les programmes scolaires** : travail sur la connaissance de son corps, le respect de son corps et de celui de l'autre, la notion de consentement, les propos vis-à-vis du genre, la sexualité, les violences sexuelles, ...

Projets existants et projets mis en perspective

- ⇒ **Rencontres des acteurs qui interviennent dans les domaines scolaires et extrascolaires sur un même territoire grâce au PEDT**
- ⇒ **Passerelles entre les structures** : passerelles entre l'école les Petits Chapeliers et la crèche Chapi-Chapeau, entre l'école les Petits Chapeliers et le collège Jacques Brel, entre l'ALE et la MJC.
- ⇒ **Journée sportive inter-écoles Les Petits Chapeliers/Raoul Follereau**
- ⇒ **Participation annuelle des écoles Les Petits Chapeliers et Raoul Follereau à la Rue aux enfants, rue pour tous** : animations par l'OMS, l'ALE, la MJC, la médiathèque, le centre socioculturel L'Equipage, les ludothèques des Monts du Lyonnais et de Forez Est, l'association LIANE et la coordinatrice Enfance-Jeunesse de la Mairie.
- ⇒ **Chorale inter-collèges Raoul Follereau et Jacques Brel**
- ⇒ **Communication sur l'offre d'accueil existante pour les enfants et les jeunes** : livret/brochure des structures enfance-jeunesse-culturelles sur le site Internet de la mairie.
- ⇒ **Matinée intergénérationnelle RPE/médiathèque/EHPAD** : jeux d'imitation (cuisine, véhicules), création d'une œuvre commune, chansons enfantines connues de tous.
- ⇒ **Projet Popote de l'Equipage/ALE/médiathèque/EHPAD - réalisé dans 6 autres communes de la CCFE** : échanges intergénérationnels, entraide autour d'un projet culturel, ... en 4 rencontres (1 visite de la Farlodoise, 1 atelier cuisine puis 2 ateliers pour l'élaboration du livret en sérigraphie avec Emmanuelle Jacoud, auteur, et M. Morice, graphiste).
- ⇒ **Participation au projet Perles d'Enfants** des médiathèques de Forez-Est : collectes de mots d'enfants dans plusieurs lieux de la commune : école maternelle les Petits Chapeliers, crèche, relai petite enfance et médiathèque.
- ⇒ **Participation des deux lycées à Octobre Rose** : expositions dans les lycées, film, participation à la marche, photo par drone des élèves dans le ruban avec des bonnets roses.

En perspective

- ⇒ **Formation du groupe jeunesse autour d'une problématique commune** : formation premiers secours en santé mentale pour les jeunes de 12 à 18 ans afin d'avoir une prise en charge du mal-être des jeunes cohérente entre les structures
- ⇒ **Partenariat entre PEDT et Politique enfance jeunesse intercommunale** : concertation entre les coordinateurs, participation à des événements communs (visite de la CCFE pour les CME/ CMJ, ...).

5-Membres du PEDT et dispositif contractuel

Le PEDT est constitué du :

- Le Maire de Chazelles sur Lyon ou Adjoint(e) au Maire de Chazelles sur Lyon en charge des Affaires scolaires, et de la Jeunesse
- Les Conseillers municipaux de Chazelles sur Lyon
- Le Directeur Général des Services de la Mairie de Chazelles sur Lyon
- Le (la) Coordinateur(trice) Enfance-Jeunesse de la Mairie de Chazelles sur Lyon
- Le (la) Responsable du périscolaire municipal de la Mairie de Chazelles sur Lyon
- L'Animateur(trice) sportif(tive) et responsable de l'Office Municipal des Sports de la Mairie de Chazelles sur Lyon
- Les agents municipaux en charge de la médiathèque
- Le (la) Conseiller(e) technique de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire
- L'Agent de développement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire
- Le (la) Président(e) de la Maison des Jeunes et de la Culture
- Le (la) Directeur(trice) de la Maison des Jeunes et de la Culture
- L'(les)Animateur(s) de la Maison des Jeunes et de la Culture
- Le (la) Président(e) de l'Association Loisirs Enfant
- Le (la) Directeur(trice) de l'Association Loisirs Enfant
- Le (la) Président(e) du centre socioculturel L'Equipage
- Le (la) Directeur (trice) du centre socioculturel L'Equipage
- L'animateur (trice) Famille du centre socioculturel L'Equipage
- Le (la) directeur(trice) de la crèche « Chapi-Chapeau »
- Le (la) Directeur (trice) du groupe scolaire Les Petits Chapeliers, et le corps enseignant
- Le (la) Directeur (trice) de l'école Raoul Follereau, et le corps enseignant
- Le (la) Directeur (trice) du collège Raoul Follereau, et le corps enseignant
- Le (la) Directeur (trice) du collège Jacques Brel, et le corps enseignant
- Le (la) Directeur (trice) du lycée des Horizons, et le corps enseignant
- Le (la) Directeur (trice) du lycée professionnel des Monts du Lyonnais, et le corps enseignant
- Les parents d'élèves associés (FCPE, APEL, ...) ou autonomes.
- Les représentants de l'Association de la Ludothèque des Monts du Lyonnais
- Les agents en charge de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la culture de la CCFE
- Les associations locales en lien avec le public 0-18 ans

Les membres se réunissent en session plénière, une à deux fois dans l'année.

2 groupes de travail se sont formés, l'un pour traiter des actions concernant la Petite Enfance - Enfance, l'autre pour la Jeunesse. Chacun des groupes se réunit deux à trois fois dans l'année.

6- Modalité d'évaluation

Comme pour le Projet Éducatif Local précédent, chaque acteur et groupe de travail participera, à son niveau, à la mise en place et à l'évaluation du projet global.

Chaque action menée dans le cadre du PEDT sera évaluée par les acteurs l'ayant portée afin d'en analyser l'impact, l'importance et l'opportunité.

Cependant, une évaluation plus approfondie sera menée par le groupe de pilotage de façon triennale.

Lorsque l'évaluation sera terminée, il sera important de communiquer. Le travail effectué dans le cadre du PEDT doit rendre le domaine de l'éducation plus lisible. Il est certes important que la communication soit faite en direction des acteurs éducatifs, mais il faut aussi viser le plus grand nombre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250715-250715_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 22/07/2025



DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

Projet éducatif de territoire (PEDT) Plan Mercredi De La Commune de Chazelles sur Lyon Septembre 2025 à Septembre 2028

Préambule

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le **Projet éducatif territorial** vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et dont la liste est annexée à la convention.

Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

L'élaboration et la mise en application d'un PEDT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

Il convient à présent de concevoir et de déposer un nouveau PEDT pour la période septembre 2025 à septembre 2028.

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.

I. INFORMATIONS GENERALES DU NOUVEAU PEDT

Coordonnateur :

Nom et prénom du correspondant ou coordonnateur du PEDT : PROTIERE Tiffany

Fonction : Coordinatrice Enfance Jeunesse

Adresse : 12 Rue Armand Bazin 42140 Chazelles-sur-Lyon

Téléphone : 06 78 27 37 76

Adresse électronique : enfancejeunesse@chazelles-sur-lyon.fr

Territoire du projet :

Le porteur du projet (collectivité territoriale) : Commune de Chazelles sur Lyon

Représentant légal : Pierre VERICEL

Publics concernés :

Etablissements d'enseignement scolaire concernés	Nombres de classes	Nombre d'élève de - 6 ans	Nombre d'élèves de plus de 6 ans	TOTAL	Préciser si ZRR ou QPV
Groupes scolaire Les Petits Chapeliers (publique)	11	98	160	258	
Groupe scolaire Raoul Follereau (privée)	9	74	147	221	

Evolution entre la précédente convention et la nouvelle demande :

On constate une baisse de 11 élèves à l'école Les Petits Chapeliers et de 34 élèves à Raoul Follereau. Habituellement, le nombre d'élèves par école variait toujours à plus ou moins 10 élèves par école. La baisse à l'école Raoul Follereau est 3 fois plus importante qu'aux Petits Chapeliers.

HORAIRES ET ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Groupe scolaire Les Petits Chapeliers

*Type d'accueil (G : Garderie non déclarée - AL : Accueil de loisirs périscolaire - A : Autre, Etude,...)

HORAIRES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
ACCUEIL DU MATIN avant l'école	DE	7h15	DE	7h15	DE		h	7h15	DE	7h15
	A	8h20	A	8h20	A		h	A 8h20	A	8h20
Nb d'enfants max accueillis	82		82				82		82	
Type d'accueil * (G - AL - A)	AL		AL				AL		AL	
Organisateur	Mairie		Mairie				Mairie		Mairie	
HORAIRES SCOLAIRES MATIN	DE	8h30 A	DE	8h30	DE		h	DE 8h30	DE	8h30
		11h30		A 11h30	A		h	A 11h30		A 1h30
ACCUEIL SUR PAUSE MERIDIENNE Y COMPRIS REPAS	DE	11h30 A	DE	11h30			DE	11h30	DE	11h30
		13h30		A 13h30			A	13h30		A 13h30
Temps du repas		1h		1h			h	1h		1h
Nb d'enfants max accueillis	158		158				158		158	
Type d'accueil * (G - AL - Autre)	AL		AL				AL		AL	
Organisateur	Mairie		Mairie				Mairie		Mairie	
HORAIRES SCOLAIRES APRES MIDI	DE	13h30 A	DE	13h30	DE		h	DE 13h30	DE	13h30
		16h30		A 16h30	A		h	A 16h30		A 16h30
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - T1 - Remplir une ligne par type d'accueil	DE	16h30 A	DE	16h30 A	DE		h	DE 16h30	DE	16h30
		18h00		18h00	A		h	A 18h00		A 18h00
Nb d'enfants max accueillis	100		100				100		100	
Type d'accueil * (G - AL - A)	AL		AL				AL		AL	
Organisateur	Mairie		Mairie				Mairie		Mairie	
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - T2 - Remplir une ligne par type d'accueil	DE		h	DE 16h30	DE		h	DE	h	DE 16h30
	A		h	A 17h30	A		h	A	h	A 17h15
Nb d'enfants max accueillis				12						5-6
Type d'accueil * (G - AL - A)				A						A
Organisateur				Centre social L'équipage						Centre social L'équipage
HORAIRES SCOLAIRES MERCREDI	DE		h	DE		h	DE		h	DE
	A		h	A		h	A		h	A
ACCUEIL DU MERCREDI - T1 - Remplir une ligne par type d'accueil					DE					
					8h00 A					
					18h00					
Nb d'enfants max accueillis					Suspendu					
Type d'accueil * (G - AL - A)					AL					
Organisateur					OMS					
ACCUEIL DU MERCREDI - T2 - Remplir une ligne par type d'accueil					DE					
					7h30 A					
					18h00					
Nb d'enfants max accueillis					49					
Type d'accueil * (G - AL - A)					AL					
Organisateur					A.L.E.					

HORAIRES ET ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Groupe Scolaire Raoul Follereau

*Type d'accueil (G : Garderie non déclarée - AL : Accueil de loisirs périscolaire - A : Autre, Etude, ...)

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
ACCUEIL DU MATIN avant l'école	DE 7h30 A 8h30	DE 7h30 A 8h30	DE h A h	DE 7h30 A 8h30	DE 7h30 A 8h30
Nb d'enfants max accueillis	100	100		100	100
Type d'accueil * (G - AL - A)	G	G		G	G
Organisateur	OGEC	OGEC		OGEC	OGEC
HORAIRES SCOLAIRES MATIN	DE 8h30 A 12h00	DE 8h30 A 12h00	DE h A h	DE 8h30 A 12h00	DE 8h30 A 12h00
ACCUEIL SUR PAUSE MERIDIENNE Y COMPRIS REPAS	DE 12h00 A 14h00	DE 12h00 A 14h00		DE 12h00 A 14h00	DE 12h00 A 14h00
Temps du repas	1h	1h		1h	1h
Nb d'enfants max accueillis	130	130		130	130
Type d'accueil * (G - AL - Autre)	G	G		G	G
Organisateur	OGEC	OGEC		OGEC	OGEC
HORAIRES SCOLAIRES APRES MIDI	DE 14h A 16h30	DE 14h A 16h30	DE h A h	DE 14h A 16h30	DE 14h A 16h30
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - T1 - Remplir une ligne par type d'accueil	DE 16h30 A 18h00	DE 16h30 A 18h00	DE h A h	DE 16h30 A 18h00	DE 16h30 A 18h00
Nb d'enfants max accueillis	50	50		50	50
Type d'accueil * (G - AL - A)	G	G		G	G
Organisateur	OGEC	OGEC		OGEC	OGEC
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - T2 - Remplir une ligne par type d'accueil	DE h A h	DE 16h30 A 17h30	DE h A h	DE h A h	DE 16h30 A 17h15
Nb d'enfants max accueillis		12			5-6
Type d'accueil * (G - AL - A)		A			A
Organisateur		Centre social L'Equipage			Centre social L'Equipage
HORAIRES SCOLAIRES MERCREDI	DE h A h	DE h A h	DE h A h	DE h A h	DE h A h
ACCUEIL DU MERCREDI - T1 - Remplir une ligne par type d'accueil			DE 8h00 A 18h00		
Nb d'enfants max accueillis			Suspendu		
Type d'accueil * (G - AL - A)			AL		
Organisateur			OMS		
ACCUEIL DU MERCREDI - T2 - Remplir une ligne par type d'accueil			DE 7h30 A 18h00		
Nb d'enfants max accueillis			49		
Type d'accueil * (G - AL - A)			AL		
Organisateur			A.L.E.		

Modalités de pilotage du PEDT :

Référent désigné par la collectivité : PROTIERE Tiffany

Structure	Nom représentant
Groupe scolaire Les Petits chapeliers	Mme SABAUT
Groupe scolaire Raoul Follereau	Mme CHAVANNES
Représentant parents d'élèves FCPE	Mme COMMARMOND
Représentant parents d'élèves APEL	Mme GRATALOUP
ALE : Association Loisirs Enfants	Mme PINTO REIS
Directeur de l'accueil de loisirs OMS	Mr DEMOSTHENIS
Accueil périscolaire communal	Mme THOLLY
Centre Socioculturel l'Equipe	Mme BRAGA
Mairie	Mr VERICEL et Mme MONTAGNY
Service des Sports de la commune	Mr DEMOSTHENIS
Service Enfance-Jeunesse de la commune	Mme PROTIERE

Calendrier de réunion :

Le comité de pilotage se réunira à raison de 1 à 2 fois par an en session plénière et 2 à 3 fois par an pour chacun des deux groupes (Enfance et Jeunesse).

Partenariats :

Articulation avec les dispositifs existants (PEL, CEJ, CTG, contrat de ville, PRE, accompagnement éducatif...) :

Ce PEDT s'articule avec le projet éducatif de la collectivité et également avec la CTG de la Communauté de Communes de Forez Est (CCFE).

Partenaires impliqués dans la mise en place et le suivi du PEDT (écoles, associations, institutions...) :

Les partenaires impliqués dans la mise en place et le suivi du PEDT sont tous les établissements scolaires de la commune (école publique Les Petits Chapeliers, école privée Raoul Follereau, collège Jacques Brel, collège Raoul Follereau, lycée des Horizons, lycée professionnel des Monts du Lyonnais), les parents élus de la FCPE et de l'APEL, le périscolaire municipal Les Petits Chapeliers, le centre socioculturel L'Equipe, la crèche Chapi-Chapeau, l'ALE, l'OMS, la MJC, la médiathèque, la ludothèque des Monts du Lyonnais.

II. EVALUATION DU PEDT

Evaluer c'est interroger d'abord les hypothèses, les objectifs, les démarches, les méthodes, les outils, le partenariat, la coopération, les parcours, identifier les « bonnes pratiques », « porter un regard critique et argumenté sur le sens du projet ». Yves Fournel, intervention / évaluation des PEDT

Au cours de sa dernière année de validité, le PEDT fera l'objet d'une évaluation globale par le comité de pilotage.

Rappel des objectifs du PEDT / Plan mercredi :

- Respecter les rythmes de l'enfant
- Favoriser l'ouverture culturelle, artistique et sportive
- Rechercher une cohérence éducative
- Favoriser l'accès à tous
- Valoriser le rôle éducatif des parents

Les éléments prévus pour réaliser l'évaluation du nouveau PEDT / Plan mercredi :

La méthode retenue (qui évalue, quoi, quand, comment ?) :

L'ensemble des acteurs du PEDT évaluent les projets menés en se retrouvant 1 à 2 fois par an en session plénière et 2 à 3 fois par an pour chacun des deux groupes (Enfance et Jeunesse).

Modalités mises en œuvre (quels supports ? (Questionnaires, sondages, réunions...), qui est sollicité ? (Les intervenants, les parents, les enfants...)) :

Lors des réunions, les acteurs des structures font le point en échangeant sur les projets vécus.

Les animateurs de l'OMS et de l'ALE font également des bilans avec les enfants en fin de séance.

Les critères choisis (répondant aux objectifs visés) :

Les indicateurs retenus :

- *Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, nombre d'activités proposées, etc.) :*

A.L.E. Depuis septembre 2024, il y a une limite maximum à 80 enfants accueillis sur les mercredis. Toutefois, cette capacité d'accueil varie en fonction de la composition de l'équipe d'animation.

En moyenne, 49 enfants participent, avec une majorité le matin. Ce nombre est en hausse de 19 enfants par rapport au plan mercredi précédent. Les enfants se répartissent ainsi :

- 18 enfants sur la tranche des 3-6 ans pour maximum 20 places dans le cadre du PEDT.
- 20 enfants sur la tranche des 6-9 ans pour maximum 28 places dans le cadre du PEDT.
- 11 enfants sur la tranche des 9-12 ans pour maximum 14 places dans le cadre du PEDT.

O.M.S.

	2022	2023	2024
Mercredis sportifs	64	53	28

Les effectifs ont connu une forte expansion de la création en 2019 avec 28 enfants inscrits jusqu'en 2022 où 64 enfants étaient accueillis. En 2023, l'OMS a connu une baisse de 11 enfants. Le bureau, pensant que l'amplitude horaire était un frein, a décidé d'augmenter le temps d'accueil du soir (comme l'ALE) en terminant à 18h au lieu de 17h à partir de septembre 2024. Cela n'a pas suffi puisque cette baisse s'est fortement accentuée en 2024 avec seulement 28 enfants inscrits. Face à cette perte significative d'effectifs, le bureau a décidé de suspendre les mercredis sportifs à compter des vacances de Noël 2024 et de ne plus accueillir à compter de janvier 2025. Réflexion autour d'une nouvelle formule.

- *Indicateurs qualitatifs (opinions, constats, appréciations, etc.) :*

Activités mercredis A.L.E.

L'équipe d'animation des mercredis est en augmentation, et est composée de 5 animateurs et d'une directrice, auxquelles s'ajoutent 1 ou 2 personnes bénévoles pour l'aide à la cuisine.

Tous les 15 jours, l'équipe d'animation se réunit (de 18 à 19h) afin d'élaborer les plannings d'activités et d'échanger autour des enfants accueillis. Cette réunion permet aussi d'aménager si besoin les différents espaces et lieux de vie.

Les bénévoles de la médiathèque viennent une fois par période raconter des histoires à l'ALE sur des thèmes plus ou moins différents.

Les enfants participent activement à la vie Chazelloise :

- Cadeaux réalisés par les enfants pour les colis de Noël du CCAS
- Participation au Carnaval
- Participation à Rue aux enfants, rue pour tous
- Défilé d'Halloween en partenariat avec les commerçants chazellois
- Temps d'échange (après-midi jeux ou cuisine) et de goûter avec l'EHPAD de Chazelles-sur-Lyon
- Pédibus avec la MJC qui permet aux enfants inscrits aux activités extrascolaires de la MJC de s'y rendre sur le temps des mercredis lorsqu'ils sont présents à l'accueil de loisirs

Les activités des mercredis peuvent être culturelles, sportives, créatives et ludiques. Elles sont aussi collectives l'après-midi. Elles sont prévues par l'équipe d'animation qui s'appuie sur différents thèmes tels que : la musique, les saisons, la nature, ...

Chez les 3-6 ans, l'équipe d'animation prend le temps d'accompagner les enfants, tout au long de la journée. Chaque mercredi matin est prévue une activité (culturelle, artistique ...). L'après-midi est libre afin de respecter le besoin de sommeil, de repos des uns et des autres.

L'équipe d'animation propose aussi des temps d'activité « libres » ce qui permet à l'enfant d'être acteur de son temps au centre durant la journée. L'enfant participe aussi au temps de la vie collective, il aide à différents moments de la journée (mettre la table, rangement, nettoyage ...).

Activités mercredis O.M.S.

Les activités sont uniquement sportives. Elles sont suspendues depuis janvier 2025 et en cours de réflexion d'une nouvelle formule pour les relancer.

Evaluation de la démarche partenariale mise en œuvre :

Implication des acteurs éducatif locaux dans le PEDT (participation au comité de pilotage, aux conseils d'écoles, instances de concertation...) :

Acteurs	Oui / Non	Nombre	Préciser l'instance de concertation
Elus	Oui	1 à 2	COPIL, conseils d'école, commission périscolaire communale
Parents	Oui	2 à 10	COPIL, conseils d'école, commission périscolaire communale
Enseignants	Non		
Intervenants des temps périscolaires	Oui	4 à 10	COPIL, conseil d'école, commission périscolaire communale
Autres acteurs (préciser) : OMS	Oui	1 à 2	COPIL

Activités périscolaires¹ mises en place :

Activités les plus fréquentes	Activités proposées	Statuts et qualifications des intervenants	Nombre d'enfants participants, en moyenne		
			2022/2023	2023/2024	2024/2025
Le mercredi	Activités sportives découvertes de nouvelles pratiques	O.M.S.	16	6	4
Le mercredi	Activités culturelles, créatives	A.L.E.	30	37	49

Activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » :

(Pour les PEDT avec Plan mercredi)

Les activités proposées le mercredi s'inscrivent-elles dans l'un de ces 3 thèmes :

■ culture ■ nature ■ sport

Autres, précisez :

■ Activités artistiques

□ Activités scientifiques

□ Activités civiques

□ Activités numériques

■ Activités de découverte de l'environnement

■ Activités écocitoyennes

■ Activités physiques et sportives

Activités extrascolaires² :

Y a-t-il une articulation éventuelle avec les activités extrascolaires ? Si oui, lesquelles ?

Oui, il y a une articulation. Ce sont les mêmes structures qui accueillent les enfants les mercredis et les vacances. Mêmes projets pédagogiques et mêmes équipes d'animateurs. L'OMS fait découvrir des activités sportives pratiquées dans des associations chazelloises. L'ALE bénéficie de l'intervention de la médiathèque pour la lecture d'histoires.

Formation des acteurs :

Avez-vous identifié des besoins de formation ? Si oui, lesquels ?

Non

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? Si oui, lesquelles ?

Non

¹ Se déroulant tous les jours de la semaine, le mercredi compris.

² Se déroulant le week-end ou les vacances scolaires.

Les objectifs (reconduits ou modifiés) du nouveau PEDT / Plan mercredi :

- Respecter les rythmes des enfants
- Permettre le choix aux enfants
- Rechercher une cohérence éducative
- Favoriser l'accès à tous
- Favoriser l'ouverture culturelle, artistique et sportive

Signatures :

A Chazelles sur Lyon Le 25/ 06/ 2025

La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales	L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'Éducation nationale	Le représentant de la collectivité

Annexes :

Joindre tout document pouvant illustrer les actions mises en place (par exemple : le projet pédagogique de l'accueil, le compte-rendu du dernier comité de pilotage, le bilan de fonctionnement et d'activité, l'évaluation du PEDT / Plan mercredi avec un diagnostic mis à jour, une plaquette d'information aux parents, le planning des activités...).

Liste des annexes :

- Projet Educatif De Territoire de la commune septembre 2025 à septembre 2028
- Projet pédagogique OMS
- Flyer CLIPS 2024-2025 (Club Loisirs Initiation à la Pratique Sportive) OMS
- Effectifs OMS
- Règlement de fonctionnement ALE
- Projet pédagogique ALE 2025-2026
- Activités des mercredis 2025 ALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250715-250715_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 22/07/2025

